



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-042

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- M. et Mme GUILLOT : parcelle A253 ; rue Tony Révillon ; 48,11 m²
- M. Karim LAKRAA : parcelle A210 ; 173, rue de la Levée ; 79 m²
- Madame Léa SEUROT : parcelle A813 ; 62 rue de la Poste ; 104,33 m²
- Madame Chloé CHAGOURIN : parcelle A40 ; 130 rue Jean Jaurès ; 78,03 m²
- SARL Les Mimosas : parcelles A751, 753 et 755 ; 35,43 et 51 rue de la Levée ; 60,48 m²
- SCI Résidence La Saône : parcelle A333 ; place de la République ; 638 m²
- Monsieur Jules DREYFUS : parcelle A7 ; 83 rue Neuve ; 47,04 m²

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 6 octobre 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT
(AIN)



Compté le 17/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-050

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2023 CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIF EN MÂCONNAIS (CLEM)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la subvention de 81.189 € accordée au CLEM par délibération en date du 3 avril 2023 pour l'année 2023,
Considérant que depuis la rentrée de septembre 2023 l'animation de l'accueil de loisirs sur le temps méridien est organisée et gérée par le CLEM,

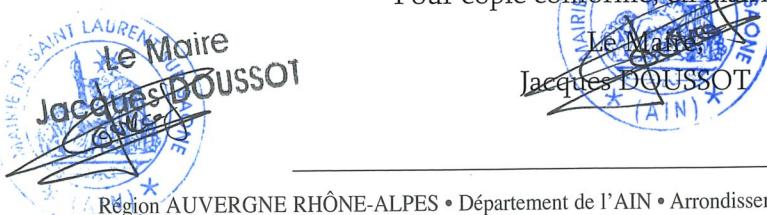
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le 16 OCT. 2023
Certifié exécutoire 16 OCT. 2023
Publié ou notifié le 16 OCT. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme en mairie le 11 octobre 2023



compte le 14/10/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-051

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT LAURENTINE (A.S.S.L.) : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, en lien avec l'ASSL, sort de la salle et ne prend pas part au vote,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la subvention 2023 de 1.570 € accordée à l'A.S.S.L. par délibération en date du 3 avril 2023,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'A.S.S.L.,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'Association Sportive Saint-Laurentine (A.S.S.L.).

DIT que les crédits correspondants sont prévus au compte 65748 du budget communal 2023.

Reçu en Préfecture le

16 OCT. 2023

Certifié exécutoire

16 OCT. 2023

Publié ou notifié le

16 OCT. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 6 octobre 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT



compte - 17/10/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-048

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

DÉGRADATIONS SUR BIENS COMMUNAUX : RECETTE EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les dégradations commises sur des biens communaux par de jeunes adolescents de la commune,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le
16 OCT. 2023

Certifié exécutoire
16 OCT. 2023

Publié ou notifié le
16 OCT. 2023

DÉCIDE que soit demandé le remboursement de la somme de 4.137,00 € aux parents dont les enfants ont commis les dégradations,
DIT que cette somme sera enregistrée au compte 7588.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

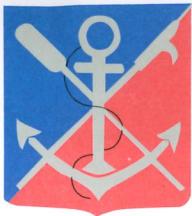
Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme en mairie le 11 octobre 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

compte 11/10/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-049

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

REMBOURSEMENT ENROULEUR ÉLECTRIQUE PAR LE CLEM : RECETTE
EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'enrouleur électrique mis à disposition par la commune pour la jardin partagé a été endommagé par une personne du CLEM et qu'il a fallu en acheter un nouveau,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

16 OCT. 2023

Certifié exécutoire

16 OCT. 2023

Publié ou notifié le

16 OCT. 2023

DÉCIDE que soit demandé au CLEM le remboursement de 55 €, montant correspondant à l'achat d'un nouvel enrouleur électrique pour le jardin partagé.
DIT que cette somme sera enregistrée au compte 7588.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT
(AIN) *

Le Maire
Jacques DOUSSOT
(AIN) *



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

compta - 17/10/2023

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-047

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

RECETTES REPAS RÉPUBLICAIN : DON AU BUDGET DU C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la participation demandée de 5 € par personne lors du repas républicain organisé le 24 juin 2023 par la Municipalité,

Reçu en Préfecture le
16 OCT. 2023

Certifié exécutoire
16 OCT. 2023

Publié ou notifié le
16 OCT. 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que les recettes perçues (1.200 €) au titre du repas républicain du 24 juin 2023 soient reversées au budget du CCAS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT

compte 17/10/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-044

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

CIMETIÈRE COMMUNAL : TARIF RENOUVELLEMENT CASE COLUMBARIUM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 février 2023 qui fixe les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} mars 2023,

Considérant qu'il n'existe aucun tarif pour le renouvellement d'une case de columbarium,

Reçu en Préfecture le
16 OCT. 2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Certifié exécutoire
16 OCT. 2023

FIXE à 250 € le tarif de renouvellement d'une case de columbarium pour 30 ans.

Publié ou notifié le
16 OCT. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT
[Signature]

Le Maire,
Jacques DOUSSOT
[Signature]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-045

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

BUDGET COMMUNAL : ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le courriel du Service de Gestion Publique de Bourg-en-Bresse en date du 22 septembre 2023 faisant part de créances (cantine, location appartements, droits de place...) d'un montant total de 879,78 euros et pour lesquelles toutes les poursuites se sont avérées vaines,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le 16 OCT. 2023
Certifié exécutoire 16 OCT. 2023
Publié ou notifié le 16 OCT. 2023

ADMET EN NON VALEUR la somme de 879,78 euros correspondant à des factures (cantine, location appartements, droits de place...) impayées : LISTE N°1014390135.
DIT que cette admission en non valeur se fera par l'édition d'un mandat au compte 6541.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-043

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,

le vingt-six du mois de septembre,

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

TRAVAUX RÉHABILITATION PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : ATTRIBUTION MAÎTRISE D'OEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 1 abstention : Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal,

APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la place de la République à EQUINOXE PAYSAGES et INGEPRO pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 108.100 € H.T.T, soit 129.720 € TTC sur la durée du marché, dont 89.300 € H.T. de tranche ferme et 18.800 € H.T. de tranche optionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 6 octobre 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-041

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

CRÉATION DE POSTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L. 332-8,

VU le budget,

VU le tableau des effectifs,

Considérant la nouvelle organisation du temps méridien mise en place à la rentrée scolaire 2023 et la nécessité de recruter des animateurs afin d'encadrer les élèves durant leur pause méridienne,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de 3 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires chacun (catégorie C, filière animation, échelle C1, IB 367, IM 361).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, compte 6413.

ADOPTE la modification correspondante du tableau des emplois permanents.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme en mairie le 3 octobre 2023

Le Maire

Jacques DOUSSOT



Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'Ain • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-053

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L. 332-8,

VU le budget,

VU le tableau des effectifs,

Considérant la surcharge de travail incombant aux services techniques municipaux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires (catégorie C, filière technique échelle C1, IB 367, IM 361).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

ADOPTÉ la modification correspondante du tableau des emplois permanents.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

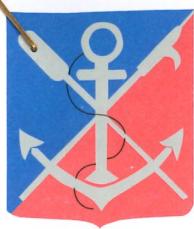
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-052

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 18 Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

RECENSEMENT POPULATION 2024 : AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cinq agents recenseurs et à la désignation d'un agent coordonnateur pour le recensement de la population 2024, prévu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Reçu en Préfecture le
16 OCT. 2023
Certifié exécutoire
16 OCT. 2023

Publié ou notifié le
16 OCT. 2023

Le Maire
Jacques DOUSSOT

(AIN)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-046

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le vingt-six du mois de septembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, et Mesdames GAULTHIER, MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12, présente pour ce vote), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD (arrivé à 19h04, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : APPROBATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DE LA NOUVELLE CONVENTION CONCLUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN, DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC ET DE LA GRATUITÉ D'INSCRIPTION ET D'EMPRUNT POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

Considérant qu'afin de finaliser le conventionnement entre la commune et le département de l'Ain relatif à la bibliothèque départementale, Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver :

- le règlement intérieur de la bibliothèque qui a été rédigé il y a déjà plusieurs années ;
- la nouvelle convention 2023-2028 conclue avec le Département et l'autoriser à la signer ;
- les horaires suivants d'ouverture au public de la bibliothèque municipale : mardi : 17h à 19h ; mercredi 10h à 12 h et 16h30 à 18h30 ; jeudi : 15h à 18h ; vendredi : 16h30 à 18h30 : samedi : 10h à 12h ;
- la gratuité d'inscription et d'emprunt pour les personnes suivantes : moins de 18 ans ; étudiants ; en recherche d'emploi ; les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique et Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ; professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- le règlement intérieur de la bibliothèque rédigé il y a déjà plusieurs années ;
- la nouvelle convention 2023-2028 conclue avec le Département et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- les horaires suivants d'ouverture au public de la bibliothèque municipale : mardi : 17h à 19h ; mercredi 10h à 12 h et 16h30 à 18h30 ; jeudi : 15h à 18h ; vendredi : 16h30 à 18h30 : samedi : 10h à 12h ;
- la gratuité d'inscription et d'emprunt pour les personnes suivantes : moins de 18 ans ; étudiants ; en recherche d'emploi ; les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique et Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ; professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 3 octobre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 11 octobre 2023



Reçu en Préfecture le

16 OCT. 2023

Certifié exécutoire

16 OCT. 2023

Publié ou notifié le

16 OCT. 2023

